

Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence exclusive du Département de La Réunion réunie le 22 mai 2023

Objet : Réalisation d'un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) pour adultes en situation de handicap sur la commune du Tampon.

La commission de sélection d'appel à projet médico-social, sous compétence exclusive du Département de La Réunion réunie le 22 mai 2023 a examiné les projets reçus en réponse à l'appel à projet pour la création de 25 places en Etablissement d'accueil non médicalisé en internat, publié le 26 août 2022 :

La commission a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au classement des projets proposés.

Conformément à l'article R .313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, le présent avis sera publié selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion, aux recueils des actes administratifs du Département de La Réunion, et sur le site internet du Département.

Fait à Saint-Denis, le 22 mai 2023

La représentante du

Président du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La Vice-présidente déléguée
Thérèse FERDE

